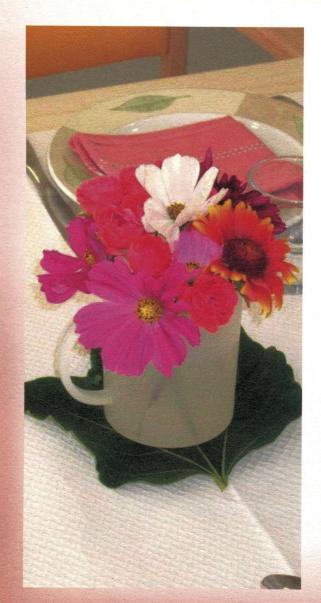


Mot de bienvenue



La Direction, les Conseils d'Administration et l'ensemble du Personnel vous souhaitent la bienvenue.

Nous sommes tous à votre disposition pour vous accueillir, vous accompagner et vous offrir une certaine qualité de vie, chacun suivant ses compétences et sa disponibilité.

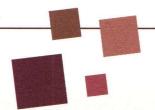
Ce livret d'accueil vous donne les renseignements utiles sur les services et les prestations que nous pouvons apporter afin de rendre votre séjour le plus agréable possible.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions. Elles seront précieuses pour améliorer encore nos conditions d'accueil.

Nous espérons pour chacun d'entre vous une adaptation facile afin que cette maison devienne progressivement la vôtre.



Présentation



Le pays yennois est situé dans l'Avant-Pays Savoyard, entre Chambéry (25 km) et Belley (10 km).

Limitrophe du Rhône, entouré par les montagnes du Petit Bugey (dont la Dent du Chat), il est composé de 14 communes, avec la ville de Yenne pour chef lieu.

La Maison de Retraite dispose d'une capacité globale permettant d'accueillir 83 résidents.

Toutes les chambres sont particulières, à l'exception de deux chambres doubles.

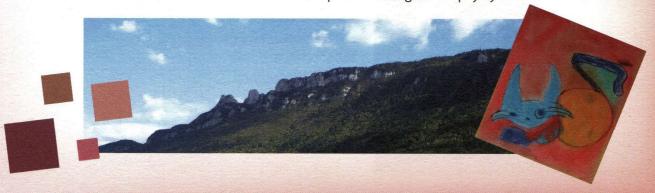
L'Arc-en-ciel (unité spécifique Alzheimer) permet l'accueil de 12 résidents.

Deux chambres d'hébergement temporaire sont également à disposition.

Le Foyer Logement destiné aux personnes âgées autonomes est composé de 36 studios (non meublés) chacun disposant d'une superficie de 33 m².

La Résidence regroupe les deux structures : Maison de Retraite et Foyer Logement.

Depuis 2009, elle porte le nom d'Albert CARRON, ancien Maire et Conseiller Général de YENNE, en hommage à l'action menée par ce dernier durant de nombreuses années au service des personnes âgées du pays yennois.



<u>Historique</u>



Créé au 15° siècle, l'hospice de Yenne n'était à l'origine qu'un modeste bâtiment situé dans le centre-bourg.

L'ouverture de la Maison de Retraite en 1965 (36 lits à l'origine) au lieu-dit « *Les Champagnes* », offre ainsi la possibilité d'accueillir les personnes âgées du canton.

En 1979 est construit le Foyer Logement, contiguau bâtiment existant.

En 1984, une première extension permet la création de 36 chambres particulières en remplacement de certaines chambres communes.

Un projet d'humanisation, engagé dès 1998 a permis l'ouverture d'un nouveau bâtiment en 2010 (1ère tranche) et 2012 (2e tranche), afin de répondre aux nouvelles exigences d'accueil, d'hygiène et de confort.

La Maison de Retraite (classée EHPAD en 2004) et le Foyer Logement de Yenne fonctionnent en gestion et direction commune.

Il s'agit toutefois de deux structures distinctes.

La Maison de Retraite est un établissement public autonome avec un conseil d'administration présidé par le Maire de Yenne.

Le Foyer Logement relève du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Yennois, émanation de la Communauté de Communes.

Votre admission



Vous ne pouvez plus ou ne souhaitez plus rester définitivement ou temporairement à votre domicile.

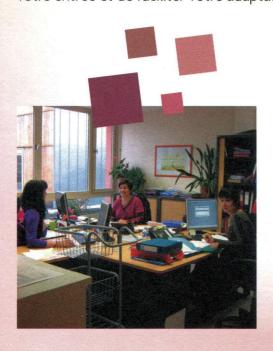
Pour être admis, vous devez être âgé d'au moins 60 ans (sauf dérogation) et constituer un dossier d'admission.

Un entretien avec le médecin coordonateur est systématiquement effectué pour l'entrée en Maison de Retraite.

Une visite de l'établissement vous est proposée avant votre admission.

Cette démarche que nous vous recommandons fortement vous permettra de découvrir les lieux mais aussi les personnes avec lesquelles vous allez vivre.

Il nous semble également important de vous connaître, ainsi que votre famille afin de bien préparer votre entrée et de faciliter votre adaptation.



Par ailleurs, en vue de votre admission, vous devrez :

- fournir les documents administratifs nécessaires ;
- signer, après en avoir pris connaissance, le document concernant le contrat d'accueil et les règles de vie qui vous a été remis.

Frais de séjour

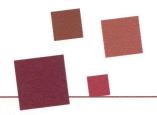
À la maison de retraite

Le prix de journée, correspondant à vos frais de séjour, comprend le tarif hébergement et le ticket modérateur dépendance qui reste à votre charge.

Au foyer logement

Vos frais de séjour comprennent les charges locatives ainsi que les repas.

Vous pouvez bénéficier dans les deux structures de l'aide personnalisée au logement (APL) qui est versée par votre Caisse d'Allocation Familiale, en déduction de vos frais d'hébergement.



Votre séjour



Votre lieu de vie

Maison de retraite

Chaque chambre est équipée et dispose d'une surface de 20 m² (y compris la salle de bains). Un mobilier spécifique est mis à votre disposition.

Vous pouvez personnaliser votre chambre, avec des petits meubles ou objets personnels.

Foyer logement

Votre studio (non meublé) comprend :

- une chambre ;
- un séjour ;
- une cuisine équipée ;
- une salle de bain ;
- un balcon.

Il vous est demandé de souscrire une assurance responsabilité civile pour votre logement.











Les repas

Maison de Retraite

Les repas sont servis soit en salle à manger soit dans votre chambre selon votre état de santé.

Foyer Logement

Le repas de midi est servi systématiquement en salle à manger (ou dans votre studio, si vous êtes malade). Les autres repas (repas du soir, petit déjeuner) sont facultatifs.

Les repas sont servis à :

■8 h: petit déjeuner;

■ 11 h 30 : déjeuner ;

■ 18 h 30 : dîner.

Les menus sont établis par la commission des menus, avec la participation d'une diététicienne.

Les régimes prescrits par votre médecin sont suivis.

Vous avez également la possibilité d'inviter des parents ou des amis à déjeuner, en fonction des places disponibles.

Le linge

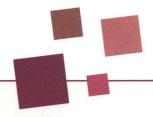
Maison de Retraite

Votre linge personnel dont le marquage est assuré par le service lingerie-buanderie, est entretenu par l'établissement. Il en est de même pour le linge hôtelier.

Foyer Logement

Les draps sont entretenus par l'établissement.

Vous disposez également d'une petite laverie-buanderie (située à l'étage) pour laver et sécher votre linge personnel.









Le courrier

Le courrier est distribué quotidiennement dans votre boîte aux lettres (Foyer Logement) ou directement dans votre chambre (Maison de Retraite).

Pour l'envoi de votre courrier, une boîte aux lettres est à votre disposition.

Votre nouvelle adresse est la suivante :

MAISON DE RETRAITE (ou FOYER LOGEMENT) 127, route de Chambuet • 73170 YENNE

■ Adresse e-mail : mr.yenne@wanadoo.fr

Salon de coiffure

Le salon de coiffure est à votre disposition dans le hall de l'entrée principale de la résidence.

Vous pouvez prendre rendez-vous aux heures de permanence affichées sur la porte.

Culte

Une messe (ou célébration) a lieu deux fois par mois.

Téléphone et télévision

Vous pouvez disposer d'un téléphone, en faisant la demande auprès du secrétariat.

Vous pouvez, également apporter votre poste de télévision.

Ceux qui vous entourent



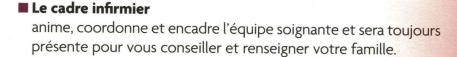
À la Maison de retraite vous serez accueilli Par une équipe puridiciplinaire :

■ Les aides soignantes et les agents des services hospitaliers assurent les soins d'hygiène et de bien être, l'aide aux actes de la vie courante, ainsi que l'entretien de votre chambre et des lieux de vie.



Les infirmières

sont auprès de vous pour assurer au quotidien des soins infirmiers appropriés aux besoins de chaque résident.

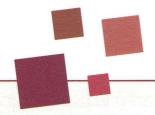




■ Le médecin coordonnateur

est responsable du projet de soins de l'établissement et de la qualité de votre prise en soins en fonction de vos besoins médicaux, en lien avec votre médecin traitant.









L'animatrice

permet de vous aider à garder (ou retrouver) le lien social, par le biais d'actions individuelles ou collectives.

■ Le psychologue

est présent à vos côtés, à votre écoute et à celle de votre entourage et vous accompagne tout au long de votre séjour.

D'autres équipes vous entourent également :

- le personnel du service cuisine-restauration, la diététicienne ;
- les lingères, le personnel administratif et les ouvriers d'entretien ;
- un intervenant en activité physique adaptée et une comportementaliste canin.

Enfin, des intervenants extérieurs sont également à votre service :

- votre médecin traitant ;
- les kinésithérapeutes ;
- le pédicure ;
- la coiffeuse ;
- l'esthéticienne.

La vie sociale







Animation

L'entrée en institution ne doit pas vous empêcher de continuer à pratiquer vos activités et centres d'intérêt, pour conserver une vie sociale satisfaisante.

Vous trouverez au sein de l'établissement, une animatrice, des membres du personnel ainsi que des bénévoles disponibles pour vous accompagner aux animations proposées (chant, atelier mémoire, sorties en minibus...).

Conseil de la vie sociale

Le Conseil de la Vie Sociale est composé de représentants des résidents et de leur famille, du personnel et des membres désignés par le Conseil d'Administration. Il se réunit trois fois par an et donne son avis et est force de proposition sur tous les aspects de la vie quotidienne dans l'établissement.

Il est à l'écoute des résidents et de leur famille.

La famille

Le maintien du lien familial est un élément indispensable à l'équilibre affectif et relationnel de chacun.

Les visites peuvent se dérouler tout au long de la journée et restent un moment privilégié. La participation des familles, en lien avec le personnel est souhaitable pour votre bien-être.

Les sorties et séjours en famille sont possibles en informant l'établissement.



Résidence Albert Carron





Résidence Albert Carron • 127, route de Chambuet • 73170 YENNE Tél. : 04 79 36 93 36 • Fax : 04 79 36 93 39 • E-mail : mr.yenne@wanadoo.fr